

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1032

19 mai 2009

SOMMAIRE

3M Management Consultant and Investments S.A.	49496	MD'S Monterey s.à.r.l.	49503
Anglo American Exploration Luxembourg	49500	Memory Keepers S.A.	49513
Arcavest Project Topalu Co. KG	49495	Natalfin S.A.	49497
Argenta Life Luxembourg S.A.	49513	New Star Company S.A.	49530
AS24 Luxembourg S.A.	49529	New Star Company S.A.	49530
BFR Funding S.A.	49535	Occidental Royal Holding	49515
Bockenheimer S.à r.l.	49531	Occidental Royal Holding	49520
Briski, Sàrl	49519	Ottensen S.à r.l.	49533
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	49518	Paoli S.A.	49534
Calumite S.A.	49530	Pi Selector S.à r.l.	49529
Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A.	49534	Po Selector S.à r.l.	49528
DB Akela Sàrl	49532	Re-Lux-Tif S.A.	49531
DB Bagheera Sàrl	49534	Rheinlanddamm S.à r.l.	49532
DB Silver Finance (Luxembourg) Sàrl	49531	Ricebox S.à r.l.	49490
DeltaFotovoltaica Issuer S.A.	49535	Rive Gauche Finance S.A.	49490
Drafin S.A.	49536	Savam Lux S.A.	49519
Ernst August Carree S.à r.l.	49532	Schanen S.à r.l.	49531
Eurasia Credit Card Company S.A.	49536	Stardon Investments (Corby) S.à r.l.	49535
FR Luxco Canada S.à r.l.	49504	Stardust Investment S.A.	49534
Full Investment S.A.	49532	Star-Lux S.à.r.l.	49514
Groupe K S.à.r.l.	49514	Tadpole Constellation II S.à r.l.	49512
Immobilière Interfiduciaire	49493	Tadpole Constellation II S.à r.l.	49513
Inter Food S.A.	49529	The European Acquisition Company S.à r.l.	49528
IRADO Funding S.à r.l.	49535	TMF Administrative Services S.A.	49533
iStar EMTN Sterling TRS S.à r.l.	49498	TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l.	49499
JD Selector S.à.r.l.	49530	TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à.r.l.	49515
Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l.	49508	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.	49536
Mainzer Landstrasse S.à r.l.	49533	WHBL Luxembourg S.à r.l.	49520
		Zentral Luxembourg S. à r.l.	49503

Rive Gauche Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.953.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Marnix GALLE, administrateur de sociétés, demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), 1, Tortelaan;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "RIVE GAUCHE FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.953, a été constituée suivant acte reçu le 4 août 1995, publié au Mémorial C numéro 538, page 25.791 de 1995.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "RIVE GAUCHE FINANCE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 762.500,- (sept cent soixante-deux mille cinq cents Euros), représentés par 500 (cinq cents) actions de EUR 1.525,- (mille cinq cent vingt-cinq Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "RIVE GAUCHE FINANCE S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008 Relation: LAC/2008/48540. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056487/211/47.

(090066397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Ricebox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 145.999.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Susan GOLI, épouse AZIZI, sans état, née à Kermanshah (Iran), le 17 août 1956, demeurant à L-8020 Strassen, 10, rue de la Paix.

2) Mademoiselle Azadeh AZIZI, indépendante, née à Bakhtaran (Iran), le 21 mars 1980, demeurant à L-8020 Strassen, 10, rue de la Paix.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée -Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "RICEBOX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration rapide avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Susan GOLI, épouse AZIZI, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
2) Mademoiselle Azadeh AZIZI, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon,
2. Madame Susan GOLI, épouse AZIZI, sans état, née à Kermanshah (Iran), le 17 août 1956, demeurant à L-8020 Strassen, 10, rue de la Paix, est nommé gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOLI épouse AZIZI; AZIZI; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2009. Relation GRE/2009/1661. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056729/231/115.

(090065881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Immobilière Interfiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.682.

En l'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Immobilière Interfiduciaire (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.682, constituée sous forme d'une société civile particulière suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 1982, publié au Mémorial C n° 278 du 3 octobre 1982, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter en date du 26 juin 1992, publié au Mémorial C n° 497 du 31 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par la notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler en date du 20 novembre 2002, publié au mémorial Mémorial C n° 1819 du 28 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg. Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, avec, adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le bureau d'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement. Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II. Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant ensemble l'intégralité du capital de trois millions et six mille Euro (€ 3.006.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés reconnaissent avoir été dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

IV. Le capital social de la Société est fixé à trois millions et six mille Euro (€ 3.006.000,-) divisé en cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de seize mille et sept cents Euro (€ 16.700,-) chacune.

V. Le conseil d'administration de la Société (la "Société Absorbante") et le conseil de gérance de "Bernard & Associés Capital Partners S.à r.l." ("la "Société Absorbée"), avec siège social à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.308, ont, en date du 15 avril 2008, adopté un projet de fusion (le "Projet de Fusion"), exécuté par acte du notaire soussigné en date du 29 avril 2008, publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (la "Loi"), au Mémorial C, n° 1308 du 29 mai 2008.

VI. Le rapport sur le projet de fusion, conformément à l'article 266 de la Loi, a été dressé par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 67 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, choisi comme expert indépendant commun sur base d'une ordonnance rendue le 21 avril 2008 par le 1^{er} vice-président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, président la chambre commerciale du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg; ce rapport restera annexé aux présentes.

VII. Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été disponibles au siège de la Société un mois avant la date de la présente assemblée.

VIII. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Revue des rapports du Conseil d'administration et de l'expert Indépendant commun sur la Fusion proposée et approbation du projet de Fusion aux termes duquel Bernard & Associés Capital Partners S.à r.l. fusionne avec la Société par absorption par la Société, en faisant apport à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

2. Constat que comme conséquence de la Fusion la Société Absorbée cesse d'exister à la date de ce jour et que les associés de la Société Absorbée deviennent des actionnaires de la Société Absorbante.

3. Élargissement du conseil d'administration pour en porter le nombre de membres de trois (3) à sept (7).

4. Nomination de quatre (4) administrateurs supplémentaires en les personnes de:

- Monsieur Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 123 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Alain Peigneux, directeur, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), avec adresse professionnelle à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

5. Acceptation de la démission de Monsieur Bob Bernard de son mandat d'administrateur-délégué, mais maintien de son mandat d'administrateur.

6. Autorisation au conseil d'administration de nommer

- Monsieur Eric Bernard, prénommé; et

- Monsieur Robert Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

comme nouveaux administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuel pour toutes opérations ne dépassant pas une valeur de trois cent mille Euro (€ 300.000.-). 7. Fixation de la durée des mandats de tous les administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et de l'expert indépendant commun sur la Fusion proposée, approuve le Projet de Fusion et la fusion qui y est décrite et notamment le rapport d'échange, aux termes de laquelle la Société fusionne avec Bernard & Associés Capital Partners S.à r.l. par absorption de cette dernière par la Société, Bernard & Associés Capital Partners S.à r.l. faisant apport à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que comme conséquence de la Fusion la Société Absorbée cesse d'exister à la date de ce jour et que les associés de la Société Absorbée deviennent des actionnaires de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'élargir le conseil d'administration de la Société pour en porter le nombre de membres de trois (3) à sept (7).

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme quatre (4) administrateurs supplémentaires en les personnes de:

- Monsieur Eric Bernard, prénommé;

- Monsieur Charles Meyer, prénommé;

- Monsieur Alain Heinz, prénommé;

- Monsieur Alain Peigneux, prénommé.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Bob Bernard de son mandat d'administrateur-délégué, mais maintient son mandat d'administrateur.

Sixième résolution

L'Assemblée autorise le conseil d'administration de nommer:

- Monsieur Eric Bernard, prénommé; et

- Monsieur Robert Faber, prénommé,

comme nouveaux administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuel pour toutes opérations ne dépassant pas une valeur de trois cent mille Euro (€ 300.000.-).

Septième résolution

L'Assemblée fixe la durée des mandats de tous les administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Rien d'autre ne figurant plus à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: O. FERRES, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg AC le 02 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27048, Reçu douze euros (12,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056488/211/113.

(090066435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Arcavest Project Topalu Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.114.

—
EXTRAIT

Il résulte du "Protokoll der Gesellschafterversammlung" en date du 10 décembre 2008 que:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen den Nennwert der Anteile A und B von EUR 1.000 auf EUR 10 festzulegen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals von achthundertsiebzigttausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 870.950) vorzunehmen um es von seinem jetzigen Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000) auf achthundertneunzigtausendneuhundertfünfzig (EUR 890,950) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von (87.095) siebenundachtzigtausendfünfundneunzig neuen B Anteilen mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10).

Dritter Beschluss

1.) Urs BRUNNER, erklärt dass er achttausendneuhundertfünfundvierzig (8.945) B Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10) zeichnet und vollständig in Bar eingezahlt hat;

2.) Günter KOLLER, erklärt dass er eintausendfünfhundertfünfsiebzig (1.575) B Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10) zeichnet und vollständig in Bar eingezahlt hat;

3.) Harald STEINGRÖVER, erklärt dass er neuntausendneuhundertundfünfzig (9.950) B Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10) zeichnet und vollständig in Bar eingezahlt hat;

4.) Claudia SELB-KÜHNEL, erklärt dass sie neuntausend neunhundertfünfzig (9.950) B Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10) zu zeichnen und vollständig in Bar eingezahlt hat;

5.) Carl ZWERENZ, erklärt dass er zweitausend neunhundertfünfehn (2.915) B Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10) zeichnet und vollständig in Bar eingezahlt hat;

6.) ARCAVEST PROJECT Sàrl, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 204, Route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer RCS B 66711, hier vertreten durch Frau Janice Allgrove, vorbezeichnet erklärt dass es dreiundfünfzigtausendsiebenhundertundsechzig (53.760) B Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zeichnet und vollständig in Bar eingezahlt hat;

so dass der Betrag von achthundertsiebzigttausendneuhundertfünfzig (EUR 870.950) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse werden die Anteile von nun an wie folgt gehalten:

- 1.) Urs BRUNNER, vorbenannt, neuntausendfünfundvierzig, (9.045) Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile
- 2.) Günter KOLLER, vorbenannt, eintausendsechshundertfünfsiebzig (1.675) Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile
- 3.) Harald STEINGRÖVER, vorbenannt, zehntausendundfünfzig (10.050) Anteile der Kategorie Bf Kommanditanteile
- 4.) Claudia SELB-KÜHNEL, vorbenannt, zehntausendundfünfzig (10.050) Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile
- 5.) Carl ZWERENZ, vorbenannt, dreitausendfünfehn (3.015) Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile
- 6.) ARCAVEST PROJECT Sàrl, vorbenannt, vierundfünfzigtausendsiebenhundertundsechzig 54.760 Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile und 500 Anteile der Kategorie A/ Kommplementäranteile

Luxembourg, le 18 mars 2009.
Pour ARCAVEST PROJECT SàRL
Janice ALLGROVE
Gérant

Référence de publication: 2009057197/759/49.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06060. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

3M Management Consultant and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.674.

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (G-D de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée 3M MANAGEMENT CONSULTANT AND INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B, numéro 116.674,

constituée suivant acte reçu par M^e Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1449 du 27 juillet 2006.

Ladite société a un capital social actuel, entièrement libéré, de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, le président, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réaliser la fusion, avec effet sur le plan comptable au 1^{er} janvier 2009, par voie d'absorption de la société à responsabilité limitée de droit italien MANARG Srl, ayant son siège social à I-16100 Genova, 8, Via XXV Aprile (Italie), inscrite au Registro delle Imprese de Gênes sous le numéro 342279 et code fiscal 03409430109 (ci après "la société absorbée") par la société anonyme de droit luxembourgeois 3M MANAGEMENT CONSULTANT AND INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B, numéro 116.674 (ci après "la société absorbante"), conformément et suivant les modalités du projet de fusion signé sous seing privé en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C n° 2772 du 15 novembre 2008, sur base des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi");

2. Divers.

III.- Le Président, agissant ès-qualité, déclare encore que les prescriptions de la Loi, ont été observées, notamment que:

a) le projet de fusion a été décidé par les organes compétents de la société absorbante et de la société absorbée en date du 20 octobre 2008, et publié en Italie par mention dans la Gazzetta Ufficiale de la République italienne en date du 16 décembre 2008, n°148 et au Grand-Duché de Luxembourg, au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 15 novembre 2008, donc plus d'un mois avant la présente assemblée;

b) un rapport des organes compétents à l'assemblée, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique la fusion, respectivement un rapport d'experts tels que visés par l'article 265 et 266 de la Loi, n'ont pas été établis, l'article 278 de la Loi, dispensant expressément de l'obligation de dresser de tels rapports;

c) aucune des deux sociétés fusionnantes n'a du personnel et/ou des travailleurs;

d) tous les actionnaires de la société absorbante reconnaissent avoir reçu communication, dans les délais légaux prévus, de tous les documents prévus à l'article 267 de la Loi;

e) les créanciers de la société absorbante ont reçu expressément indication des modalités de l'exercice de leurs droits, mais aucun créancier ou actionnaire n'a indiqué vouloir faire valoir ses droits.

Un exemplaire du projet de fusion reste annexé au présent acte.

IV.- Le président, agissant ès- qualité, expose enfin que l'actionnaire siégeant en assemblée générale de la société absorbée, a décidé la fusion sous la condition suspensive du vote de la fusion par la société absorbante. Le président indique que toutes les formalités légales auxquelles la société absorbée est soumise, ont été observées, ainsi que cela résulte d'un certificat établi le 11 février 2009 par Dottor Francesco FELIS, Notaire de résidence à Gênes (I), inscrit au "Collegio Notarile dei Distretti Riuniti di Genova e Chiavari", lequel reste attaché en copie au présent acte.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de réaliser la fusion, avec effet sur le plan comptable au 1^{er} janvier 2009, par voie d'absorption de la société à responsabilité limitée de droit italien MANARG Srl, ayant son siège social à 1-16100 Genova, 8, Via XXV Aprile (Italie), inscrite au Registro delle Imprese de Gênes sous le numéro 342279 et code fiscal 03409430109, par la société anonyme de droit luxembourgeois 3M MANAGEMENT CONSULTANT AND INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B, numéro 116.674, conformément et suivant les modalités du projet de fusion établi sous seing privé en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C n° 2772 du 15 novembre 2008, La fusion par absorption est basée sur les articles 278 et suivants de la Loi.

Certification

En application de l'article 271 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le notaire confirme l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

Constatation

Étant donné que la fusion a été approuvée par la société absorbée en date du 3 février 2009 et que toutes les formalités relatives à la fusion ont été valablement accomplies au pays du siège social de la société absorbée sous la condition de l'approbation de la fusion par la société absorbante, l'assemblée des actionnaires de la société absorbante constate la réalisation de la fusion, le tout sans préjudice des formalités d'inscription aux registres de commerces respectifs et les publications telles que prévues par les dispositions légales.

Déclaration pro fisco

Les parties déclarent que la présente opération de fusion a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DURO, K. MASTINU, L. BONIFAZZI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 mars 2009. Relation: LAC/2009/7825. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056489/211/94.

(090066260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Natalfin S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.154.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009057024/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00701. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

iStar EMTN Sterling TRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.980,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 130.568.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second of April,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

iStar Financial Inc., having its registered office at 1114 Avenue of Americas, 39th Floor, New York, New York 10036 and registered in the State of Maryland, United States under registration number 95-6881527, (the "Principal"),

represented by Flora Gibert, whose professional address is in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 18 March 2009 which, after having been signed ""e varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "iStar EMTN Sterling TRS S.à r.l." is a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed drawn up by the undersigned notary dated 27 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2056 on 21 September 2007 (the "Mémorial C"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.568. The Company's articles of incorporation have been not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to nine thousand nine hundred and eighty British Pounds (GBP 9,980.-) represented by nine thousand nine hundred and eighty (9,980) shares of one British Pound (GBP 1) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company. The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand two hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux avril,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

iStar Financial Inc., une société ayant son siège social au 1114 Avenue of Americas, 39th Floor, New York, New York 10036 et immatriculée dans l'Etat du Maryland, Etats-Unis, sous le numéro 95-6881527 (l'Associé Unique");

représentée par Flora Gibert, (le "Mandataire") demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 mars 2009 laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement. Le Mandataire agissant en cette capacité a requis le notaire d'acter:

I.- Que iStar EMTN Sterling TRS S.à r.l. est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié du notaire soussigné en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2056, le 21 septembre 2007 (le "Mémorial C"), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.568. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à neuf mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (GBP 9.980,-), représenté par neuf mille neuf cent quatre-vingts (9.980) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

III.- que l'Associé Unique déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- que l'Associé Unique en sa capacité d'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- que l'Associé Unique en sa capacité d'associé unique de la Société et liquidateur de la Société, déclare:

- que toutes les dettes à l'encontre des tiers et connues de la Société ont été entièrement payées ou dûment justifiées;

- que concernant les dettes éventuelles impayées qui n'ont à ce jour pas été portées à la connaissance de la Société, il s'engage irrévocablement à en assurer le paiement;

- que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs sont désormais dans le patrimoine de l'Actionnaire Unique, de telle sorte que la liquidation de la Société soit réputée clôturée;

VI.- qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société;

VII.- que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour;

VIII.- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société dissoute.

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, de toute nature, qui seront supportées par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant de mille deux cents euros.

Sur quoi le présent acte notarié a été fait à Luxembourg, le jour mentionné en tête du présent document.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en français de l'acte précédent, étant entendu qu'en cas de non-conformité, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 avril 2009. Relation: LAC/2009/13454. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056490/211/89.

(090066287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.608.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.554.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Nautilus Holdings S. à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS Nautilus Holdings S. à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, a été transféré du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ, Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009056565/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.800,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.788, duly represented by two of its directors Mrs Jacqueline McNally and Mr Arjan Kirthi Singha, themselves here represented by Mrs Chantai Sales, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on April 27th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "ANGLO AMERICAN EXPLORATION LUXEMBOURG" (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.157, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated March 31st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 793 of August 8th, 2005, amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated September 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2463 of October 30th, 2007.

The Sole Shareholder declares that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by thirty-nine thousand seven hundred and fifty US dollars (USD 39,750), in order to bring it from its current value of fifty-one thousand five hundred and fifty US dollars (USD 51,550) to a new value of eleven thousand eight hundred US dollars (USD 11,800), through the cancellation of seven hundred and ninety-five (795) shares, reducing the total number of shares in issue from one thousand and thirty-one (1,031) shares to two hundred thirty-six (236) shares, whereby the par value of fifty US dollars (USD 50) per share remains unchanged;

2. Cancellation of the Share Premium by an amount of forty-seven million sixty thousand two hundred fifty US dollars (USD 47,060,250);

3. Increase of the share capital of the Company by twelve thousand US dollars (USD 12,000) in order to raise it from its current amount of eleven thousand eight hundred US dollars (USD 11,800) to an amount of twenty-three thousand eight hundred US dollars (USD 23,800) by issuing two hundred forty (240) new shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each, by contribution in cash;

4. Amendment of Article 6.1. of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution;

5. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce, in respect of the dispositions of article 69(2) of the law of 1915 concerning commercial companies, the share capital of the Company by thirty-nine thousand seven hundred and fifty US dollars (USD 39,750), in order to bring it from its current value of fifty-one thousand five hundred and fifty US dollars (USD 51,550)

to a new value of eleven thousand eight hundred US dollars (USD 11,800), through the cancellation of seven hundred and ninety-five (795) shares, reducing the total number of shares in issue from one thousand and thirty-one (1,031) shares to two hundred thirty-six (236) shares, whereby the par value of fifty US dollars (USD 50) per share remains unchanged.

Second resolution

The seven hundred and ninety-five (795) shares to be cancelled are currently held by the Sole Shareholder.

Furthermore the Sole Shareholder decides to cancel the Share Premium by an amount of forty-seven million sixty thousand two hundred fifty US dollars (USD 47,060,250).

Therefore the Sole Shareholder receives a repayment of forty-seven million one hundred thousand US dollars (USD 47,100,000).

Third resolution

In order to bring the actual share capital of the Company to the minimum capital required by law, the Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand US dollars (USD 12,000) in order to raise it from its current amount of eleven thousand eight hundred US dollars (USD 11,800) to an amount of twenty-three thousand eight hundred US dollars (USD 23,800) by issuing two hundred forty (240) new shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each, by contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder subscribes to the two hundred forty (240) newly issued shares by payment in cash.

The amount of twelve thousand US dollars (USD 12,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The aforesaid document, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decide to amend Article 6.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **6.1.** The Company's corporate capital is set at twenty-three thousand eight hundred US dollars (USD 23,800) represented by four hundred seventy-six (476) shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each, all subscribed and fully paid up."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée organisée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.788, dûment représentée par deux de ses gérants Madame Jacqueline McNally et Monsieur Arjan Kirthi Singha, eux-mêmes ici représentés par Madame Chantai Sales, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "ANGLO AMERICAN EXPLORATION LUXEMBOURG" (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.157, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations C-N° 793 du 8 août 2005, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2463 du 30 octobre 2007.

L'Associé Unique déclare que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation et déclare avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille sept cent cinquante US dollars (USD 39.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante et un mille cinq cent cinquante US dollars (USD 51.550) à un montant de onze mille huit cents US dollars (USD 11.800) par l'annulation de sept cent quatre-vingt-quinze (795) parts sociales, de sorte à réduire le nombre d'actions de mille trente et une (1.031) parts sociales à deux cent trente-six (236) parts sociales, tandis que la valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) par part sociale reste inchangé;

2. Réduction du compte de prime d'émission d'un montant de quarante-sept millions soixante mille deux cent cinquante US dollars (47.060.250);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille US dollars (USD 12.000) en vue de l'augmenter de son capital actuel de onze mille huit cents US dollars (USD 11.800) à un montant de vingt-trois mille huit cents US dollars (USD 23.800) en émettant deux cent quarante (240) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune, par apport en espèces;

4. Modification de l'article 6.1. des statuts de la Société pour refléter les résolutions précédentes;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire, dans le respect des dispositions de l'article 69(2) de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille sept cent cinquante US dollars (USD 39.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante et un mille cinq cent cinquante US dollars (USD 51.550) à un montant de onze mille huit cents US dollars (USD 11.800) par l'annulation de sept cent quatre-vingt-quinze (795) parts sociales, de sorte à réduire le nombre d'actions de mille trente et une (1.031) parts sociales à deux cent trente-six (236) parts sociales, tandis que la valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) par part sociale reste inchangé.

Deuxième résolution

Les sept cent quatre-vingt-quinze (795) parts sociales devant être annulées sont actuellement détenues par l'Associé Unique.

L'Associé Unique décide ensuite de réduire le montant du compte de prime d'émission d'un montant de quarante-sept millions soixante mille deux cent cinquante US dollars (47.060.250).

En conséquence l'Associé Unique reçoit un remboursement de quarante-sept millions cent mille US dollars (USD 47.100.000).

Troisième résolution

Afin de porter le capital social de la Société au capital minimum requis par la loi, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille US dollars (USD 12.000) en vue de l'augmenter de son capital actuel de onze mille huit cents US dollars (USD 11.800) à un montant de vingt-trois mille huit cents US dollars (USD 23.800) en émettant deux cent quarante (240) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune, par apport en espèces.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique souscrit aux deux cent quarante (240) parts sociales nouvellement émises par apport en nature.

La somme de douze mille US dollars (USD 12.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Les documents susvisés, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

A la suite des précédentes résolutions, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'Article 6.1. des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" 6.1. Le capital social est fixé à vingt-trois mille huit cents US dollars (USD 23.800), représenté par quatre cent soixante-seize (476) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2009. LAC/2009/16818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056499/5770/174.

(090065700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**MD'S Monterey s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Zentral Luxembourg S. à r.l.)**

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue de Biergerkreitz.

R.C.S. Luxembourg B 112.344.

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société MD'S INVEST s.à r.l. avec siège à Luxembourg, 11a, avenue Monterey, RCSL B 140.357,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 04 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1958 du 11 août 2008,

Représentée par ses deux gérants, savoir:

- Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, administrateur de sociétés, né à Boulogne-Billancourt, France, le 16 mai 1979, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, et

- Madame Marie-Lies DESODT, restauratrice, née à Ieper, Belgique, le 23 avril 1982, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey,

nommés à cette fonction et habilités à engager la société sous leur signature conjointe en vertu de la décision prise en assemblée générale constitutive.

Ces comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 508 du 09 mars 2006, et de contrats de cessions de parts sous seing privé,

Que la société MD'S INVEST s.à r.l. possède toutes les 250 parts de la société à responsabilité limitée ZENTRAL LUXEMBOURG s.à r.l., avec siège à Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 112.344, et après avoir déclaré que les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire ELVINGER en date du 24 janvier 2006 publiée au Mémorial C numéro 1447 du 27 juillet 2006,

Se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Parts sociales

L'assemblée prend acte de la cession par Monsieur Mathieu DEBEAUMONT de toutes ses 150 parts sociales et par Mademoiselle Marie-Lies DESODT de toutes ses 100 parts sociales à la société MD'S INVEST s.à r.l., avec siège à Luxembourg, 11a, avenue Monterey, RCSL B 140.357, qui devient dès lors l'associée unique de la société.

49504

Dénomination

La dénomination de la société est changée en "MD'S MONTEREY s.à r.l.". L'enseigne commerciale "ZENTRAL" est supprimée.

La première phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il a été formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MD'S MONTEREY s.à r.l."

Transfert du siège social

Le siège social est transféré à L-8120 Bridel, 31, rue de Biergerkreitz.

La deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée comme suit:

"Le siège social est établi à Bridel."

Le siège d'exploitation est maintenu à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.L. DESODT, M. DEBEAUMONT, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2009. Relation: CAP/2009/1002. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Référence de publication: 2009056458/225/50.

(090065884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

FR Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.104.

In the year two thousand and nine, on the tenth of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of FR Luxco Canada S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.104, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1075 of June 2, 2006 (the Company). The articles of associations of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appeared:

FR X Offshore LP, a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 15642 (the Sole Partner), hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, by an amount to be determined on the day of the extraordinary general meeting of the sole partner of the Company based on (i) a certain percentage of an aggregate amount of eighteen million seven hundred thirty-eight thousand and two hundred and ten Canadian dollars (CAD 18,738,210.-) and (ii) the applicable exchange rate as confirmed by ING Luxembourg S.A. in the blocking certificate issued for the purpose of the increase of the share capital of the Company (the Calculation Method) so as to bring the share capital of the Company to a certain euro amount by the issuance of a certain amount of new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, both of which to be determined in accordance with the above-mentioned Calculation Method;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above, by a contribution in cash by FR X Offshore LP, it being specified that a certain euro amount shall be allocated to the share premium reserve account of the Company in accordance with the above-mentioned Calculation Method;

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

4. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Partner considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, by an amount of two thousand and five hundred euro (EUR 2,500.-) so as to bring the share capital of the Company to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), by the issuance of twenty-five (25) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Partner resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to twenty-five (25) new shares of the Company, having a par value of one hundred (EUR 100.-) each, and to fully pay up such shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and twenty-four thousand and nine hundred and fifty-nine euro (EUR 424,959.-), being the euro equivalent of six hundred and ninety-five thousand and nine hundred and ninety-seven Canadian dollars (CAD 695,997.-), at the applicable exchange rate of EUR 1.- = CAD 1.6378 dated April 9, 2009.

The amount of four hundred and twenty-four thousand and nine hundred and fifty-nine euro (EUR 424,959.-), being the Canadian dollars equivalent of six hundred and ninety-five thousand and nine hundred and ninety-seven Canadian dollars (CAD 695,997.-), at the applicable exchange rate of EUR 1.- = CAD 1.6378 dated April 9, 2009, is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by ING Luxembourg S.A. on April 9, 2009.

The above-mentioned contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of two thousand and five hundred euro (EUR 2,500.-) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of four hundred and twenty-two thousand and four hundred and fifty-nine euro (EUR 422,459.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by one hundred and fifty (150) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each."

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Luxco Canada S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.104, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 2 juin 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

FR X Offshore LP, une société en commandite organisée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 15642 (l'Associé Unique), ici représenté par Philippe Chenu, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par un montant qui sera déterminé le jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société et basé sur (i) un certain pourcentage d'un montant total de dix-huit millions sept cent trente-huit mille deux cent dix dollars canadiens (CAD 18.738.210,-) et (ii) le taux de change applicable confirmé par ING Luxembourg S.A. dans le certificat de blocage émis pour les besoins de l'augmentation du capital social de la Société (la Méthode de Calcul) afin de porter le capital social de la Société à un certain montant exprimé en euros par l'émission d'un certain nombre de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, lesquels seront déterminés conformément à la Méthode de Calcul mentionnée ci-dessus;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire de FR X Offshore LP, étant précisé qu'un certain montant exprimé en euros sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société conformément à la Méthode de Calcul mentionnée ci-dessus;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoirs et autorité accordés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé d'ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et par conséquent renonce à tous les droits et formalités relatifs à la convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) afin de porter le capital social de la Société à

quinze mille euros (EUR 15.000,-), par l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-neuf euros (EUR 424.959,-), soit l'équivalent en euros de six cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars canadiens (CAD 695.997,-) au taux de change applicable de EUR 1,- = CAD 1,6378 du 9 avril 2009.

Le montant de quatre cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-neuf euros (EUR 424.959,-), soit l'équivalent en euros de six cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars canadiens (CAD 695.997,-) au taux de change applicable de EUR 1,- = CAD 1,6378 du 9 avril 2009, est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par ING Luxembourg S.A. en date du 9 avril 2009.

L'apport en numéraire mentionné ci-dessus sera affecté comme suit:

- (i) un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) sera affecté au compte de capital social de la Société, et
- (ii) un montant de quatre cent vingt-deux mille quatre cent cinquante-neuf euros (EUR 422.459,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. Chenu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14570. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056501/5770/186.

(090065626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 222.077.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.755.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of April,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100,755 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on May 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 702 on July 8, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 517 on March 10, 2009.

There appeared:

Lincoln Electric (Gibraltar) Limited, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, GBZ, Gibraltar, registered with the local Registrar of Companies under number 97252 (GIBCO),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Lincoln Electric France S.A.S., a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at avenue Franklin Roosevelt, B.P. 214, F-76121 Le Grand Quevilly Cedex, registered with the Registre de Commerce de Rouen under number RCS 580 501 310 (Lincoln France),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties, represented as stated above, are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the "Shareholders".

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That two thousand four hundred ninety (2,490) ordinary shares of the Company and seven thousand five hundred and ten (7,510) class B shares of the Company, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-one million seventy-seven thousand United States dollars (USD 221,077,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million United States dollars (USD 1,000,000.-) represented by two thousand four hundred ninety (2,490) ordinary shares of the Company and seven thousand five hundred and ten (7,510) class B shares of the Company, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, to two hundred twenty-two million seventy-seven thousand United States dollars (USD 222,077,000.-) by way of the issuance of two million two hundred and ten thousand seven hundred seventy (2,210,770) new class B Shares, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.

3. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to the first paragraph of article five of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 2 and 3 above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the company being represented at the meeting, the meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-one million seventy-seven thousand United States dollars (USD 221,077,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million United States dollars (USD 1,000,000.-) represented two thousand four hundred ninety (2,490) ordinary shares of the Company and seven thousand five hundred and ten (7,510) class B shares of the Company, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, to two hundred twenty-two million seventy-seven thousand United States dollars (USD 222,077,000.-) by way of the issuance of two million two hundred and ten thousand seven hundred seventy (2,210,770) new class B Shares, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

GIBCO, represented as stated above, declares to subscribe to two million two hundred and ten thousand seven hundred seventy (2,210,770) new class B shares of the Company, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, and to fully pay up such shares by the conversion of an amount of two hundred twenty-one million seventy-seven thousand United States dollars (USD 221,077,000.-) out of the Company share premium reserve connected to the existing class B shares (the Class B Premium).

The valuation of the Class B Premium is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated March 31, 2009 and signed for approval by the management of the Company (the Pro Forma Accounts) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of GIBCO and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence:

- "- the Class B Premium is shown on the attached pro forma accounts as per March 31, 2009 (the Pro Forma Accounts);
- GIBCO is the sole owner of the Class B Premium, is solely entitled to the Class B Premium and possesses the power to dispose of the Class B Premium;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Class B Premium contributed to the Company as per the attached Pro Forma Accounts is valued at at least two hundred twenty-one million seventy-seven thousand United States dollars (USD 221,077,000.-) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Class B Premium contributed to the Company is freely convertible into share capital of the Company by GIBCO and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to convert the Class B Premium into share capital of the Company have been or will be accomplished by GIBCO and upon the contribution of the Class B Premium by GIBCO to the Company, the Company will become the full owner of the Class B Premium."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution of the Class B Premium to the Company shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred twenty-two million seventy-seven thousand United States dollars (USD 222,077,000.-) represented by two thousand four hundred ninety (2,490) ordinary shares and two million two hundred eighteen thousand two hundred eighty (2,218,280) class B shares, in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand two hundred Euro (EUR 6,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lincoln Electric Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.755 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2004 suivant un acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 702 du 8 juillet 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 29 décembre 2008 suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 517 du 10 mars 2009.

Ont comparu:

Lincoln Electric (Gibraltar) Limited, une société constituée et organisée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, GBZ, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés local sous le numéro 97252 (GIBCO),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Lincoln Electric France S.A.S., une société constituée et organisée selon les lois de la France, ayant son siège social à Avenue Franklin Roosevelt, BP. 214, F-76121 Le Grand Quevilly Cedex, immatriculée au Registre de Commerce de Rouen sous le numéro RCS 580 501 310 (Lincoln France),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés actuels de la Société et sont désignées ci-après comme les "Associés".

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.490) parts sociales ordinaires de la Société et sept mille cinq cent dix (7.510) parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt et un millions soixante-dix-sept mille dollars américains (USD 221.077.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.490) parts sociales ordinaires de la Société et sept mille cinq cent dix (7.510) parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, à deux cent vingt-deux millions soixante-dix-sept mille dollars américains (USD

222.077.000,-) par l'émission de deux millions deux cent dix mille sept cent soixante-dix (2.210.770) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

3. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 2 ci-dessus par un apport en nature.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article cinq des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 2 et 3 ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens Loeff à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et s'occuper de toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt et un millions soixante-dix-sept mille dollars américains (USD 221.077.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.490) parts sociales ordinaires de la Société et sept mille cinq cent dix (7.510) parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, à deux cent vingt-deux millions soixante-dix-sept mille dollars américains (USD 222.077.000,-) par l'émission de deux millions deux cent dix mille sept cent soixante-dix (2.210.770) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

GIBCO, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux millions deux cent dix mille sept cent soixante-dix (2.210.770) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, et les libérer intégralement par la conversion d'un montant de deux cent vingt et un millions soixante-dix-sept mille dollars américains (USD 221.077.000,-) provenant de la réserve de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B existantes (la Prime de Classe B).

L'évaluation de la Prime de Classe B est documentée, entre autres, par (i) les comptes pro forma de la Société datés du 31 mars 2009 et signés pour approbation par la gérance de la Société (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de GIBCO et constaté et approuvé par la gérance de la Société qui déclare essentiellement:

"- la Prime de Classe B est indiqué sur les comptes pro forma annexés en date du 31 mars 2009 (les Comptes Pro Forma);

- GIBCO est l'unique propriétaire de la Prime de Classe B, elle est la seule autorisée à détenir la Prime de Classe B et elle possède le pouvoir de céder la Prime de Classe B;

- basé sur des principes comptable généralement acceptés à Luxembourg, la Prime de Classe B apportée à la Société selon les Comptes Pro Forma annexés est évaluée à au moins de deux cent vingt et un millions soixante-dix-sept mille dollars américains (USD 221.077.000,-) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société ne s'est produit;

- la Prime de Classe B apportée à la Société est librement convertible en capital social de la Société par GIBCO et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités en vue de convertir la Prime de Classe B en capital social de la Société ont été ou seront accomplies par GIBCO et dès l'apport de la Prime de Classe B par GIBCO à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Prime de Classe B."

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'apport de la Prime de Classe B à la Société sera intégralement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-deux millions soixante-dix-sept mille dollars américains (USD 222.077.000,-), représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.490) parts sociales ordinaires et deux millions deux cent dix-huit mille deux cent quatre-vingts (2.218.280) parts sociales de classe B, sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens Loeff à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et s'occuper de toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent environ à six mille deux cents Euros (EUR 6.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Ralet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. LAC/2009/16583. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056502/5770/251.

(090066329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Tadpole Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.085.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2009

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Van James Stults comme gérant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

La Société comporte dès lors un seul gérant comme suit:

- Van James STULTS, demeurant à Onslow Gardens Flat 2 71, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tadpole Constellation II S.à r.l

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009056514/18.

(090065518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.509.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social de la Société en date du 17 avril 2009

"Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- l'Assemblée prend connaissance de la cooptation (conformément à l'article 9 des statuts) de Monsieur Johan Heller, demeurant à NL-4841 EH Prinsenbeek, Heikantsestraat 48, en qualité d'administrateur en remplacement du poste laissé vacant par Roger Mertens à partir du 20 novembre 2008, comme décidé par vote unanime par le Conseil d'administration du 20 novembre 2008.

L'Assemblée décide d'approuver par vote unanime cette cooptation du Conseil d'administration.

L'Assemblée décide par vote unanime de nommer Johann Heller en qualité d'administrateur pour une durée d'une (1) année, qui prend fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui aura lieu en avril 2010.

- l'Assemblée décide à l'unanimité du renouvellement du mandat de DELOITTE S.A, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an qui courra immédiatement après cette Assemblée ayant délibéré et statué sur les comptes annuels pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2009057169/23.

(090066476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Tadpole Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.085.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tadpole Constellation II S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009056517/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Memory Keepers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 50.085.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu en date du 20 avril 2009 que:

L'Assemblée accepte les démissions, en qualité d'Administrateurs de:

- Monsieur François WINANDY, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Madame Mireille GEHLEN, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Monsieur Thierry JACOB, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs de la société, en remplacement des Administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résident au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

- Monsieur Fernand BRIGUET, né le 16 avril 1961 à Lens-en-Valais (Suisse), résident au 16, Chemin des Ormeaux, CH-1066 Epalinges (Suisse),

- Monsieur Bernard JAHRMANN, né le 23 mars 1967 à Lausanne (Suisse), résident au 06, Chemin du Grand-Record, CH-1134 Vufflens-le-Château (Suisse).

- L'Assemblée accepte la démission de H.R.T. Révision S.à.r.l., avec siège social au 26, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux comptes de la société MEMORY KEEPERS S.A., avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes, la société READ S.à.r.l. avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes de la société en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Les Administrateurs et le Commissaire aux comptes sont élus jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009057422/802/37.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Star-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.029.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 1^{er} avril 2009, que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- De confirmer Monsieur Mirsad KOCAN, informaticien, demeurant à L-4451 Belvaux, 240 route d'Esch, dans sa fonction de gérant unique.

- de préciser que la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour le notaire BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009056520/203/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Groupe K S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 45, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 120.972.

En vertu d'une convention sous seing privé datée du 15 décembre 2008, Madame Dos Santos Mendes da Costa, demeurante à L-2611 LUXEMBOURG, 125 route de Thionville, a décidé de donner sa démission en tant que gérante technique de la société GROUPE K SARL;

En vertu d'une convention sous seing privé datée du 1^{er} mars 2009, Monsieur Peres Loureiro Martins Nuno Goncalo, demeurant à L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE, 14-16 rue du Canal, a décidé de donner sa démission en tant que gérant technique de la société GROUPE K SARL;

En vertu d'une convention sous seing privé datée du 1^{er} mars 2009, Monsieur Peres Loureiro Martins Nuno Goncalo, demeurant à L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE, 14-16 rue du Canal, à décidé de céder ses 50 parts sociales de la société GROUPE K SARL à Monsieur Peres Martins Bruno Miguel;

En vertu d'une assemblée extraordinaire datée du 1^{er} mars 2009, les associés de la société GROUPE K SARL, ont pris les décisions suivantes:

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Madame Dias Santos Carla Alexandra 50 parts
Monsieur Peres Martins Bruno Miguel 50 parts

En vertu d'une assemblée extraordinaire datée du 1^{er} mars 2009 de la société GROUPE K SARL, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Il a été décidé de nommer Madame Dias Santos Carla Alexandra, en tant que Gérante Technique du Café Komaki, 45 rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette;

- Il a été décidé de nommer Monsieur Peres Martins Bruno Miguel, en tant que Gérant Technique du Café Mirage, 53 rue Dicks L-4082 Esch-sur-Alzette

De préciser que la société est valablement engagée par la signature conjointe des gérantes techniques

Pour extrait conforme

DOS SANTOS MENDES DA COSTA EUGENIA / PERES LOUREIRO MARTINS NUNO GONCALO /
DIAS SANTOS CARLA ALEXANDRA / PERES MARTINS BRUNO MIGUEL

Référence de publication: 2009056525/32.

(090065014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.280.375,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.555.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Nautilus Holdings S. à r.l., prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS Nautilus Holdings S. à r.l., associé unique et gérant de la Société, a transféré du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ, Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009056566/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.035.

—
In the year two thousand and nine.

On the twenty first day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) The private limited company Occidental Hotels Management B.V., registered with the Trade Register of Rotterdam, The Netherlands, under number 594008, with its registered office at NL-1043 BW Amsterdam, The Netherlands, 163-173 Naritagweg, and

2) the private limited company Occihol International S.L., recorded with the "Registro Mercantil de Madrid", Spain, under number M-324054, with its registered office at E-28003 Madrid, Spain, calle José Abascal, 58-6°,

both represented by Mr David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "OCCIDENTAL ROYAL HOLDING", hereinafter referred to as the "Company", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 145035, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on February 11, 2009, published in the Memorial C number 651 dated March 26, 2009, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on March 20, 2009, not yet published in the Memorial C,

and that the appearing parties haven taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide to increase the corporate capital to the extent of thirteen million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 13,250,000.-) in order to raise it from its present amount of seventy seven million one hundred forty four thousand four hundred and sixty four Euro (EUR 77,144,464.-) to ninety million three hundred ninety four thousand four hundred and sixty four Euro (EUR 90,394,464.-) by the issue of thirteen million two hundred and fifty thousand (13,250,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Second resolution

The appearing parties decide to approve the company "Occidental Hoteles Management, S.L.", recorded with the 'Registro Mercantil de Madrid', Spain, under number M-34930, with its registered office at E-28003 Madrid, Spain, calle Jose Abascal, 58-6°, as new shareholder of the Company.

Subscription - Payment

Subscription of the thirteen million two hundred and fifty thousand (13,250,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by the company "Occidental Hoteles Management, S.L.", prenamed, and full payment of said sharequotas by contribution in kind of eighty million seven hundred fifty five thousand and eight hundred (80,755,800) class II, series B, subseries B-1 shares representing fourteen point sixty six percent (14.66%) of the capital of the public limited company "Occidental Hotels Mexico, S.A. de C.V.", recorded with the "Registro Publico de la Propiedad y del Comercio del Estado de Quinatana Roo", Mexico, under number 21, with its registered office at Cancun Quintana Roo, Mexico, Carretera Cancun, Aeropuerto Km. 12.5, Lote 1, Locales 7, 9 y 11, SM 301, c.p. 77560, estimated at least at thirteen million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 13,250,000.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "OCCIDENTAL ROYAL HOLDING", prenamed, on April 9, 2009, wherein the contribution in kind of the shares of the public limited company "Occidental Hotels Mexico, S.A. de C.V.", prenamed, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber, represented by Mr. David SANA, prenamed, declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their contribution to the Company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the undersigned notary.

The subscriber states together with the Company that (i) the contributed shares have been evaluated at their market value, (ii) that the parties choose to apply the regime set forth in the Council Directive 90/434/EEC of 23 July 1990 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States to the shares quotas contribution referred herein, which in Spain has been transposed by Chapter VIII, Title VII of Royal Legislative Decree 4/2004 which approves the text of the Corporate Income Tax Act which approves the special tax neutrality regime of mergers, spin-offs, share-for-share exchange and assets contributions, and (iii) that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the contribution.

Third resolution

As a consequence of the foregoing capital increase, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The corporate capital is set at ninety million three hundred ninety four thousand four hundred and sixty four Euro (EUR 90,394,464.-) represented by ninety million three hundred ninety four thousand four hundred and sixty four (EUR 90,394,464) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at five thousand two hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée Occidental Hotels Management B.V, inscrite au Registre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas, sous le numéro 594008, avec siège à NL-1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, 163-173 Naritagweg, et

2) la société à responsabilité limitée Occihol International S.L., inscrite auprès du "Registre Mercantil de Madrid", Espagne, sous le numéro M-324054, avec siège à E-28003 Madrid, Espagne, calle José Abascal, 58-6°,

toutes deux représentées par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées actuelles de la société à responsabilité limitée "OCCIDENTAL ROYAL HOLDING", ci-après dénommée la "Société", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 145035, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C numéro 651 du 26 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date 20 mars 2009, acte en voie de publication au Mémorial C,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparantes décident d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 13.250.000.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept millions cent quarante-quatre mille quatre cent soixante-quatre Euros (EUR 77.144.464.-) à quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatre Euros (EUR 90.394.464.-) par l'émission de treize millions deux cent cinquante mille (13.250.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les comparantes décident d'approuver la société "Occidental Hoteles Management, S.L. ", enregistrée auprès du 'Registro Mercantil de Madrid', Espagne, sous le numéro M-34930, avec siège social à E-28003 Madrid, Espagne, calle José Abascal, 58-6°, comme nouvelle associée de la Société.

Souscription - Paiement

Souscription des treize millions deux cent cinquante mille (13.250.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune par la société "Occidental Hoteles Management, S.L.", prénommée, et libération intégrale déduites parts sociales par apport en nature de quatre-vingt millions sept cent cinquante-cinq mille huit cents (80.755.800) actions de classe II, série B, sub-série B-1, représentant quatorze virgule soixante-six pourcent (14,66%) du capital de la société anonyme "Occidental Hotels Mexico, S.A. de C.V.", inscrite auprès du "Registro Publico de la Propriedad y del Comercio del Estado de Quintana Roo", Mexique, sous le numéro 21, avec siège à Cancun Quintana Roo, Mexique,

Carretera Cancun, Aeropuerto Km. 12.5, Lote 1, Locales 7, 9 y 11, SM 301, c.p. 77560, estimées au moins à treize millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 13.250.000,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "OCCIDENTAL ROYAL HOLDING", prénommée, le 9 avril 2009, par lequel l'apport en nature des actions de la société anonyme "Occidental Hotels Mexico, S.A. de C.V.", pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur, représenté par Monsieur David SANA, pré-nommé, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de leur apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de leur apport à la Société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Le souscripteur reconnaît ensemble avec la Société que (i) les actions apportées ont été évaluées à leur valeur de marché (ii) que les parties ont choisi d'appliquer à l'apport d'actions prévisé, le régime prévue par la Directive du conseil 90/434/EEC du 23 juillet 1990 sur le système d'imposition ordinaire applicable aux fusions, scissions, transferts d'éléments d'actifs et échanges de parts concernant des sociétés d'Etats-membres différents, régime qui en Espagne a été transposé en droit national par le chapitre VIII, titre VII du Décret Légal du Roi 4/2004 qui approuve le texte de la loi d'impôt sur le revenu des collectivités qui approuve le régime spécial de neutralité fiscale des fusions, scissions, échange de parts et apport d'éléments d'actif, et (iii) qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la Société.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les comparantes décident de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatre Euros (EUR 90.394.464,-) représenté par quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatre (90.394.464) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de cinq mille deux cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2009. Relation GRE/2009/1581. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056701/231/165.

(090065970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

Suite à L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2009, les actionnaires de la société en commandite par actions "BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A." ont pris les résolutions suivantes:

- nommé "BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A." en tant que Gérant Associé Commandité pour une durée indéterminée;

- renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprise jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2010.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009056842/801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Savam Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 63.946.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 Avril 2009 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration:

- Monsieur Alain STOLL, Administrateur, né le 25/05/1960 à Ingwiller (France), demeurant au 2, Rue du Docteur Schneider -F- 67320 Drulingen (France).

2 - L'Assemblée décide d'élire Monsieur Alain STOLL aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3- Le mandat du nouveau membre du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

4- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Mr. DAUTEUILLE / Mr. CHANTEREAU / Mr. MONTJOTIN

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009057302/20.

(090065787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Briski, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9746 Drauffelt, 9, Eisebunnswee.

R.C.S. Luxembourg B 94.635.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

ont comparu:

1.- Madame Monique BRINKMANN, employée privée, née à Luxembourg, le 26 octobre 1963, demeurant à L-9746 Drauffelt, 9, op der Insel.

2.- Monsieur Richard ROJANSKI, employé privé, né à Luxembourg, le 29 août 1964, demeurant à L-9746 Drauffelt, 9, op der Insel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée BRISKI. s.à.r.l." (1997 2405 860) avec siège social à L-9746 Drauffelt, 9, Eisebunnswee,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 18 juin 1997, RCS B 94635,

publié au Mémorial C numéro 510 du 19 septembre 1997, page 24.476,

2.- Que le capital de la société s'élève à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (12.395,00 EUR) représenté par CINQ CENT (500) parts sociales entièrement libéré.

3.- Les comparants préqualifiés, déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "BRISKI s.à.r.l.". Ils décident de dissoudre la société avec effet immédiat.

Ils déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts ainsi que de la situation financière de la société.

Ils déclarent que la dissolution ainsi que la liquidation de la société sont achevées et qu'ils prennent personnellement à charge tout le passif éventuel de la société et qu'ils répondent personnellement et solidairement de tous les engagements sociaux.

4.- Les comparants prénommés, s'engagent à conserver les livres et documents de la société dissoute pendant 5 ans au siège social.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Brinkmann, Rojanski, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 06 mai 2009. Relation: CLE/2009/431. Reçu soixante-quinze euros (€75,00).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 07 mai 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009056756/238/40.

(090065815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009057054/231/14.

(090065974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

WHBL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.986.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the ninth day of April,

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

- WH Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 88007,

Hereby represented by Mr. Philip Basler-Gretic, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on the 9th April 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated;

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.4 and 8 the exceptional rules applying to a one member company (société à responsabilité limitée unipersonnelle).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "WHBL Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency, articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.5 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) (gérant(s)) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signature of a class A manager (gérant) and a class B manager (gérant).

The manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, secretary, procedures

The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A managers and class B managers present or represented at such meeting.

Any class A manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another class A manager as his proxy. A class A manager may also appoint another class A manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Any class B manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another class B manager as his proxy. A class B manager may also appoint another class B manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) (gérant(s)) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. If the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 20 March, at 2.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. If the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors (conseil de surveillance).

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2009.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) setup in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution shall be taken by the general meeting of shareholders.

The sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may however and subject to the following conditions decide to pay interim dividends:

- a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles;
- c) the decision of the sole manager or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up.

in any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13 - Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	12,500 shares	EUR 12,500.-	100%
TOTAL	12,500 shares	EUR 12,500.-	100%

All the shares ("parts sociales") have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by one (1) class A manager (gérant):

a. Mrs Helene Dekhar, finance manager, residing at 22, Rue Saules, 57300 Ay sur Moselle, France; born on 29 January 1959, in Algrange, France.

and by two (2) class B managers (gérants):

b. Mr Eric Grant Hatrick, business director, residing at Holmbury, Bulstrode Way, Gerrards Cross, SL9 7QU, born on 29 November 1951 in Manurewa; and

c. Mr Paul Kambanaros, director of accounting, residing at 3 Bellamy Road, Maidenblower, West Sussex, United Kingdom RH107LW, born on 17 October 1969 in Adelaide, South Australia.

The managers are appointed for an indefinite period.

2. The registered office of the Company shall be established at 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

- WH Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88007,

ici représentée par M. Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.4 et 8 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, d'effets et autres instruments de dette qui pourront être convertibles ou non à condition que l'émission ne soit pas publique.

La Société peut accorder toute assistance, soit par le biais de prêts, garanties ou autres à ses filiales ou aux sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaires de la Société (ci-après les "Sociétés Affiliées").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter ou souscrire ou acheter tout instrument de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garantie.

- conclure toute garantie, gage ou autre forme de sûreté pour l'exécution de tout contrat ou engagement de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "WHBL Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera soit un gérant de classe A soit un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A comme son représentant. Un gérant de classe A pourra également désigner un autre gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 mars, à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2009.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

La décision de procéder à une distribution, qui portera aussi sur la détermination du montant de cette distribution sera prise par l'assemblée des actionnaires.

Le gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, le conseil de gérance, pourra cependant décider, sous réserve des conditions suivantes, de procéder à un ou plusieurs versements d'acomptes sur dividendes:

- a) Un état comptable, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, doit être établi;
- b) Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- c) La décision du gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, du conseil de gérance, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé au a) ci-dessus.
- d) Dans tous les cas, la distribution d'acomptes sur dividendes reste soumise à l'article 201 de la Loi, qui prévoit une action en répétition contre le(s) associé(s) qui ont reçus des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Cette action en répétition se prescrit par cinq ans à partir du jour de la distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	12.500,- parts	12.500,- EUR	100%
TOTAL	12.500,- parts	12.500,- EUR	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000.-.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par une (1) gérante de classe A:

a. Mme Helene Dekhar, directeur financier, demeurant à 22, Rue Saules, 57300 Ay sur Moselle, France, née le 29 janvier 1959 à Algrange, France;

Et par deux (2) gérants de classe B:

b. M. Eric Grant Hatrick, directeur de société, demeurant à Holmbury, Bulstrode Way, Gerrards Cross, United Kingdom SL9 7QU, né le 29 novembre 1951 à Manurewa; et

c. M. Paul Kambanaros, directeur comptable, demeurant à 3 Bellamy Road, Maidenblower, West Sussex, United Kingdom RH107LW, né le 17 Octobre 1969 à Adelaide, Australie.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. BASLER-GRETIC et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14641. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009056553/242/428.

(090065684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Po Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.245.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009056901/12.

(090065932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

The European Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.487.

Le bilan au 30 Septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/2009.

Pour The European Acquisition Company S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009056902/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08766. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 Janvier 2009 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la démission d'un membre du Conseil d'Administration:

- Monsieur HOWE Christian, Administrateur, né le 31 Mai 1972 à Berlin (Allemagne), demeurant au 11, Rue de Wezembeek -B- 3038 Tervuren (Belgique).

L'Assemblée élit en remplacement:

- Monsieur De Ganck Stefaan, Administrateur, né le 18 Octobre 1972 à Gent (Belgique), demeurant au 83, Stefaan Dejonghestraat -B- 8300 Aalst (Belgique).

2- Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur HOWE Christian de son poste d'Administrateur-Délégué.

Le Conseil d'Administration décide d'élire en remplacement Monsieur De Ganck Stefaan avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3- Le mandat du nouveau membre du Conseil d'Administration et de l'Administrateur-Délégué prendra fin en date du 10 Mai 2011.

4- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Mr Pierre-Yves SACHET / Stefaan DE GANCK / Mr Marc MENGUS

Le Président / Directeur AS24 Luxembourg SA / Le Scrutateur

- / Le Secrétaire / -

Référence de publication: 2009057303/26.

(090065781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Inter Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.449.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/2009.

Pour Inter Food S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009056904/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08768. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pi Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.214.

—
Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009056905/12.

(090065933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

New Star Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 124.560.

Le bilan au 31/12/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009056906/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Calumite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Esch-Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 17.961.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch sur Alzette, le 8 mai 2009.

Référence de publication: 2009057038/11.

(090065843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

New Star Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 124.560.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009056907/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

JD Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.099.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sarl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009056908/12.

(090065937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Re-Lux-Tif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 16, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 86.715.

Le bilan au 31/12/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009056909/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00666. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

DB Silver Finance (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.236.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056913/10.

(090065557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Schanen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7261 Helmsange, 54, rue de l'Armistice.

R.C.S. Luxembourg B 107.599.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009056910/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00668. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Bockenheimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.855.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009056912/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00194. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

DB Akela Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.237.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056916/10.

(090065558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Full Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2009057023/2374/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00699. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Ernst August Carree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.636.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.430.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009056922/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00205. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 11.620.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009056924/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00201. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

TMF Administrative Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.030.

- Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 mars 2009, il a été décidé de:

* de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010:

- Monsieur Robert Jan Schol,
- Monsieur Paul van Baarle,
- Mademoiselle Polyxeni Kotoula, et
- Monsieur Jorge Pérez Lozano

* de réélire en tant que commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010 PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat de Président du Conseil d'administration de M. Robert Jan Schol est par ailleurs reconduit pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour la société

Paul van Baarle / Polyxeni Kotoula

Deux administrateurs

Référence de publication: 2009057301/24.

(090065800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Ottensen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.537.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.299.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009056926/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00198. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.164.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.008.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009056927/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00197. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.823.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009056928/12.

(090065943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.448.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009056930/12.

(090065945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

DB Bagheera Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.238.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056929/10.

(090065556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Stardust Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.871.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009056931/12.

(090065949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

IRADO Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.836.

Le Bilan au 16 mai 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056932/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00863. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Stardon Investments (Corby) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.158.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2009 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009, LAC/2009/12256.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009057368/20.

(090066503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.022.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056933/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00004. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.972.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056934/12.

(090065951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

EXTRAIT

M. Guillaume Cadiou a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 28 Avril 2009 et M. Thierry Sommelet, demeurant au 1, rue due bac, 75007 Paris, France, ne le 10 Décembre 1969 à Nancy, (France) a été nommé en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de 2012.

M. Philippe Costeletos a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 28 Avril 2009 et M. Todd Morgan, demeurant au 5-7, Carlton Gardens, SW1YAD Londres, ne le 6 Août 1965 à Illinois, (l'Etats-Unis) a été nommé en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de 2012.

Le conseil de surveillance est désormais composé comme suit:

- Todd Morgan
- Vincenzo Morelli
- Bernard Attali
- Jean-Baptiste Brian
- Emmanuel Lejay
- Jean Bensaid
- Thierry Sommelet
- Lionel Giacomotto

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009057298/9990/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Eurasia Credit Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.206.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056935/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00003. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Drafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.513.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056943/12.

(090065959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.
